

Corporation des propriétaires
de

BARS
BRASSERIES
ET TAVERNES

du Québec

UTBQ
Union des tenanciers de bars du Québec

130, rue Principale, Châteauguay (QC) J6J 3H1
Tél. (450) 692-8443 Fax. (450) 692-7638

7373, rue Cordner, LaSalle (QC) H8N 2R5
Tél. (514) 937-0531 Fax. (514) 933-0936

Montréal, le 4 janvier 2022

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

PAR TÉLÉCOPIEUR : 1 (418) 643-3924

et

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

PAR COURRIEL : ministre@msss.gouv.qc.ca

et

Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville
6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

PAR COURRIEL : ministre@economie.gouv.qc.ca

Objet : Pandémie liée à la Covid-19
Variant Omicron
L'industrie des bars et des restos-bars en péril
Passeport vaccinal et subventions

Monsieur le Premier ministre du Québec,
Monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux,
Monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Innovation,

La Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec et l'Union des Tenanciers de Bars du Québec, via leur président respectif, messieurs Renaud Poulin et Peter Sergakis, vous transmettent la présente lettre au nom de leurs membres respectifs.

Plus spécifiquement, nous faisons suite à la montée fulgurante du variant Omicron à la grandeur du Québec ainsi qu'aux diverses restrictions sanitaires récemment entrées en vigueur, dont notamment la fermeture de tous les restaurants, restos-bars et bars de la province, pour qui rien ne va plus.

Or, les données publiées quotidiennement par votre gouvernement, dont le graphique intitulé «tableau de bord», permettent clairement de constater que ce sont les québécois non-vaccinés qui engorgent nos hôpitaux, en étant dix fois plus susceptibles d'être hospitalisés que les personnes ayant reçues deux doses du vaccin contre la Covid-19, les premiers représentant plus de la moitié des hospitalisations actuelles au Québec. Malgré cela, les nouvelles restrictions s'appliquent à l'entière de la population québécoise, alors que le débordement dans les hôpitaux, obligeant d'ailleurs une augmentation importante du délestage, est majoritairement dû aux personnes non-vaccinées.

C'est dans cette logique que la CPBBTQ et l'UTBQ s'adressent à vous aujourd'hui en mettant de l'avant une solution à implanter sans délai, soit l'imposition du passeport vaccinal dans toutes les sphères d'activités de la province, incluant les milieux de travail, les magasins de détail, les centres commerciaux, les services de soins personnels, etc., avec comme seule exception les soins essentiels requis par l'état de santé d'une personne. Par conséquent, seules les personnes doublement vaccinées (puis éventuellement triplement vaccinées) auront accès aux lieux publics et pourront travailler, limitant ainsi les risques d'infections des personnes non-vaccinés et par le fait même, le nombre des hospitalisations et la pression sur le système de soin.

En effet, le variant Omicron a chamboulé la pandémie de la Covid-19 et l'urgence de la situation justifie de passer outre certains droits individuels pour le bien-être collectif, ce qui est d'ailleurs permis par tant par la *Charte canadienne des droits et libertés* que par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Plus de 82% de la population québécoise, en incluant les 5 à 11 ans, ont reçus au moins deux doses de vaccin. Il est inconcevable que le 18% restant paralyse toute l'économie et le système de soin québécois en refusant de se faire vacciner. De même, ces refus, pour la plupart injustifiés, ont d'importantes conséquences sur ceux qui sont victimes du délestage croissant, qui eux sont pourtant doublement vaccinés : des histoires plus déplorables les unes que les autres à ce sujet sont rapportés quotidiennement par les médias! Pourtant, la logique et la cohérence commandent que ce soit à ceux qui refusent la vaccination, sans raison médicale, de vivre avec les conséquences de leur choix et non l'inverse.

La CPBBTQ et l'UTBQ croient que cette solution aurait un impact significatif sur les hospitalisations, ce qui permettrait au système de santé de reprendre le dessus rapidement. Ce faisant, la CPBBTQ et l'UTBQ demandent qu'un tel élargissement du passeport vaccinal soit accompagné d'une réouverture quasi-immédiate de tous les lieux dont la fermeture a été décrétée, dont les bars, les restos-bars et les restaurants, ce qui limiterait, du moins, l'hémorragie économique dont ils sont victimes.

Dans un autre ordre d'idées, la CPBBTQ et l'UTBQ réitèrent leurs demandes pour que des subventions substantielles soient octroyées à notre industrie. Tant les bars que les restaurants ont été forcés de fermer à seulement 24 heures de préavis, ce qui s'est soldé par des pertes astronomiques de produits périssables, pour lesquels aucune subvention n'existe actuellement. De plus, il s'agit de la troisième fermeture que doivent affronter nos membres, sans parler de toutes les restrictions qui ont perduré pendant les courtes périodes de réouverture momentanées: l'industrie est en péril et elle ne se relèvera tout simplement pas sans aide financière conséquente.

Nous soulignons que notre industrie est au cœur de l'économie québécoise, créant plus de 250 000 emplois. De même, nous sommes mondialement reconnus, au Québec, pour l'excellence et la diversité de nos services, faisant de nous un pilier important du tourisme québécois. De plus, nos établissements sont une destination de choix des québécois lorsqu'ils veulent s'offrir un moment de bien-être et de divertissement. Autrement dit, notre industrie est essentielle pour préserver non seulement la santé mentale et le moral de la population, mais aussi l'économie québécoise! Ainsi, il est impératif, si nous voulons sauver nos restaurateurs et tenanciers d'une mort quasi-certaine, que le gouvernement provincial les aide financièrement, et ce sans tarder.

Nous en profitons également pour solliciter une rencontre avec vos ministères pour que nous puissions vous expliquer les difficultés concrètes vécues par notre industrie de manière à ce que les solutions qui seront adoptées soient celles qui répondent réellement à nos besoins. En effet, nulle personne n'est mieux placée que les acteurs du milieu pour dresser un portrait véritable de ce qui se passe dans nos établissements et de mettre en lumière les solutions à privilégier.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, monsieur le Premier ministre du Québec, monsieur le Ministre de la Santé et des Services sociaux et monsieur le Ministre de l'Économie et de l'Innovation, l'expression de nos salutations distinguées.

**CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES
DE BARS, BRASSERIES ET TAVERNES
DU QUÉBEC**



Renaud Poulin, président

**UNION DES TENANCIERS DE
BARS DU QUÉBEC**



Peter Sergakis, président